

Sommaire de la mise en œuvre recommandée du mouvement Entraînement responsable – Étape 1

En vue d'assurer le succès à long terme, les organisations sont encouragées à mettre en œuvre des changements réalistes en fonction de leur état de préparation individuel. Ces changements peuvent ne pas forcément inclure les mesures énoncées dans le tableau ci-dessous.

Organismes provinciaux et territoriaux de sport	Mouvement Entraînement responsable	Règle de deux	Vérification des antécédents	Comportement éthique
2016-2017	<p>L'OPTS signe l'engagement du MER.</p> <p>L'OPTS s'engage à faire participer les clubs aux discussions sur le MER lors de l'AGA 2017 (ou de tout autre événement annuel).</p> <p>L'OPTS mène un audit de ses pratiques internes en vue de l'AGA 2017 (ou de tout autre événement annuel). Le rapport pourrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de conduite ▪ Ententes des entraîneurs ▪ Politiques et procédures 	<p>L'OPTS instaure une politique selon laquelle tous les camps d'entraînement et toutes les compétitions sanctionnés d'une équipe nationale comptant des athlètes mineurs requièrent la présence de deux adultes dont le rôle sera d'entraîner ou de superviser les athlètes. Un entraîneur ou un bénévole devra être du même sexe que l'athlète participant ou appartenir à un genre auquel l'athlète s'identifie.*</p>	<p>Tous les entraîneurs d'équipe nationale doivent passer par un processus de vérification des antécédents basé sur des critères d'admissibilité à travailler auprès d'athlètes mineurs.</p> <p>Toutes les offres d'emploi d'entraîneur doivent indiquer le processus de vérification des antécédents comme condition d'emploi (que l'emploi soit contractuel, bénévole ou autre).</p>	<p>Tous les entraîneurs de l'équipe nationale doivent terminer la formation de groupe <i>Respect et sport</i> ou une autre formation comparable dans l'année qui suit.</p>
2017-2018	<p>L'OPTS présente son audit des pratiques internes à l'AGA de 2017 ou de 2018 (ou à tout autre événement annuel).</p> <p>L'OPTS favorise les discussions sur le MER avec les clubs lors de l'AGA de 2017 ou de 2018 (ou de tout autre événement annuel).</p>	<p>L'OPTS favorise les discussions avec les clubs concernant la mise en œuvre de la Règle de deux lors de l'AGA 2017 ou de 2018 (ou de tout autre événement annuel).</p>	<p>L'OPTS collabore avec les ONS et les clubs pour créer un plan d'action relatif au processus de vérification des antécédents à l'échelle des clubs et des organismes de sport communautaires.</p>	<p>L'OPTS fait la promotion de la mise en œuvre de la formation <i>Respect et sport</i> pour les entraîneurs et les bénévoles.</p> <p>Tous les entraîneurs d'une équipe provinciale ont terminé avec succès l'évaluation en ligne <i>Prise de décisions éthiques</i> de l'ACE.</p>
2018-2020	<p>L'OPTS produit un rapport de conformité relativement aux actions du MER.</p> <p>L'OPTS produit un rapport annuel sur la conformité au MER.</p>	<p>L'OPTS produit un rapport de conformité sur les pratiques relatives à la Règle de deux.</p>	<p>L'OPTS produit un rapport de conformité sur le processus d'élimination des candidats et candidates.</p>	<p>L'OPTS revoit les exigences relatives à l'entraînement éthique.</p>

* Il est conseillé aux organisations de veiller à ce que les personnes qui assument un rôle de supervision soient appropriées et acceptables de l'athlète. Vous trouverez un complément d'information sur la façon de créer un environnement sécuritaire et inclusif à l'adresse <http://cces.ca/fr/inclusivite-de-genres>.